



Obligation du reçu après une facture ?

Par Dark

Bonjour,

Pour confirmer un paiement en ligne, je veux configurer un mail pour confirmer le paiement d'un client.

- Je me pose la question de l'obligation du reçu après une facture ... est-ce obligatoire ?

- Dans la confirmation de paiement de paiement, je compte mettre :
Du mail de l'entreprise vers le mail du client :

- Le nom et l'adresse de l'entreprise
- SIREN
- Statut juridique
- le montant payé et l'objet de ce qui a été payé

Je voulais savoir si c'était suffisant pour prouver que le client a bien payé, sinon que faudrait-il rajouter ? (si cela est obligatoire)

Bien à vous,

Dark

Par AGeorges

Bonjour Dark,

La production d'un reçu ne me paraît pas obligatoire (je n'ai pas localisé de texte disant cela). Les usages les plus courants sont de formater une sorte de reçu à l'écran que le client peut "copier" ou imprimer. L'envoi d'un mail peut être un peu 'lourd' pour la planète !

Par ailleurs, le paiement immédiat n'offre pas une garantie absolue. Donc envoyer un reçu tant que vous n'avez pas de certitude que vous avez encaissé le paiement et que rien ne sera annulé, peut être un peu imprudent. Il faut donc soigner votre formulation.

Par Dark

Merci beaucoup AGeorges pour votre réponse !